



**LISTE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2024
Article L2121-25 du CGCT**

Numéro de délibération	Objet de la délibération	Vote
D 2024 04 01	Affectation des résultats budgétaires de l'exercice 2023	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 02	Vote des taux de fiscalité directe locale pour l'année 2024	Approuvée avec 16 voix pour et 2 abstentions
D 2024 04 03	Subventions aux associations 2024	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 04	Création du budget annexe pôle santé	Approuvée avec 17 voix pour et une abstention
D 2024 04 05	Affectation du bien immobilier pôle santé du budget principal au budget annexe pôle santé	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 06	Avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre de l'extension du pôle santé	Approuvée avec 17 voix pour et 1 voix contre
D 2024 04 07	Autorisation de lancement de la consultation relative aux travaux d'extension du pôle santé	Approuvée avec 17 voix pour et 1 voix contre
D 2024 04 08	Budget principal de la commune 2024	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 09	Budget annexe assainissement 2024	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 10	Budget annexe commerce de proximité 2024	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 11	Budget annexe pôle santé 2024	Approuvée avec 17 voix pour et 1 voix contre
D 2024 04 12	Fongibilité des crédits budgétaires dans le cadre de l'application de la nomenclature comptable M57	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 13	Mise à jour du tableau des effectifs	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 14	Demande de dotation amendes de police 2023	Approuvée à l'unanimité
D 2024 04 15	Ajustement du montant de l'adhésion à l'association BRUDED	Approuvée à l'unanimité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : AFFECTATION DES RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE 2023

D 2024-04-01

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les comptes administratifs 2023 du budget principal, assainissement et commerce de proximité ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que l'affectation du résultat de l'exercice n-1 se fait après le vote du compte administratif. Seul le résultat excédentaire de la section de fonctionnement au titre des réalisations du compte administratif fait l'objet d'une affectation par décision du conseil municipal.

Après avoir pris connaissance des comptes administratifs 2023 du budget principal et des budgets annexes et après avoir vérifié la conformité avec les comptes de gestion, il est proposé au Conseil municipal de procéder à l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2023 comme présenté ci-dessous.

BUDGET PRINCIPAL

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget primitif de la commune aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	377 396,79 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	134 703,90 €
Résultat de fonctionnement cumulé	512 100,69 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2023	162 944,26 €
Solde des restes à réaliser	- 160 421,59 €
Excédent de financement	2 522,67 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 512 100,69 € de la manière suivante :

- en affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002) :
512 100,69 €

BUDGET ASSAINISSEMENT

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget assainissement aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	61 988,48 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	170 419,11 €
Résultat de fonctionnement cumulé	232 407,59 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2023	210 409,47 €
Solde des restes à réaliser	- 27 206,34 €
Excédent de financement	183 203,13 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 232 407,59 € de la manière suivante :

- en affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002) :
232 407,59 €

BUDGET COMMERCE DE PROXIMITE

Considérant les résultats de clôture de l'exercice 2023 du budget commerce de proximité aux montants suivants :

Section de fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2023	4 920,08 €
Résultat reporté des exercices antérieurs	11 343,45 €
Résultat de fonctionnement cumulé	16 263,53 €

Section d'investissement	
Résultat de l'exercice 2023	3 007,01 €
Solde des restes à réaliser	0,00 €
Excédent de financement	3 007,01 €

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement d'un montant de 16 263,53 € de la manière suivante :

- en affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002) : 16 263,53 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

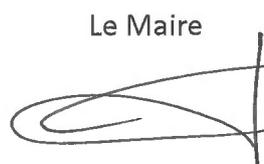
- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice budgétaire 2024 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget principal comme suit :
 - en affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002) : 512 100,69 €
- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice budgétaire 2023 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget assainissement comme suit :
 - en affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002) : 232 407,59 €
- DÉCIDE d'affecter sur l'exercice budgétaire 2023 le résultat excédentaire de fonctionnement du budget commerce de proximité comme suit :
 - en affectation à l'excédent reporté à la section de fonctionnement (article 002) : 16 263,53 €

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : VOTE DES TAUX DE FISCALITÉ DIRECTE LOCALE POUR L'ANNÉE 2024

D 2024-04-02

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT les projets d'investissement et les projections financières présentées lors du débat d'orientations budgétaires, la commission finances-RH propose une augmentation du taux des taxes foncières 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 16 voix pour et 2 abstentions :

- DÉCIDE de modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2023 et de les fixer à :

	Taux 2024
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	34%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties	28,08%
Taxe d'Habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale	14,41%

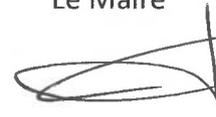
- AUTORISE Monsieur le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux et fiscaux.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2024

D 2024-04-03

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 15 février 2024 ;

CONSIDÉRANT que la commission finances réunie le 15 février 2024 propose au conseil municipal d'attribuer les subventions aux associations comme décrit ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Commission FINANCES-RH 15/02/2024	Demande de l'association	Nombre d'adhérents
FAUNALIS	150,00 €	1 500,00 €	82
ST MEDARD TENNIS	596,16 €	700,00 €	69
APPEL	777,60 €	1 000,00 €	90
SOCIETE CHASSE COMMUNALE SMDC	150,00 €	300,00 €	49
LE BAD ST MARIN	0,00 €	470,00 €	47
SAINT MARS FOOTBALL	1 131,84 €	1500+355	131
SAINT MARS BASKET	1 019,52 €	1 118,00 €	118
ALAC	2 000,00 €	2 000,00 €	364

AMICALE LAIQUE DE ST MARS	1 676,16 €	2 000,00 €	194
AMICALE LAIQUE DE ST MARS-EXCEPTIONNELLE	0,00 €	1 000,00 €	23
LE CHEMIN DES PAPILLONS	1 500,00 €	3 000,00 €	40
FNACA	150,00 €	150,00 €	29
LA CANTOCHE DE ST MARS VER SEME	0,00 €	100,00 €	49
LA CANTOCHE DE ST MARS exceptionnelle	0,00 €	5 500,00 €	49
COMITE DES FETES	1 000,00 €	1 000,00 €	Non communiqué
COMITE DES FETES exceptionnelle	0,00 €	3 500,00 €	
CCAS de Saint Mars de Coutais	3 000,00 €		
ADAPEI	0,00 €		
ADAR	619,00 €	1 513,20 €	
APF France HANDICAP	0,00 €	800,00 €	
POMPIERS HUMANITAIRES	0,00 €		
PREVENTION ROUTIERE	0,00 €		
CROIX ROUGE FRANCAISE	0,00 €		
GRAND-LIEU/NOKOUE	0,00 €	500,00 €	
SECOURS CATHOLIQUE	160,00 €		
AFSEP	0,00 €		
ADMR	150,00 €	150,00 €	
PREVENTION ROUTIERE	0,00 €		
RETZ AGIR	1 300,00 €	1 300,00 €	
ATELIER THEATRE -Ste Pazanne-	0,00 €		
COS	42,00 €	70€/Adhérent	
Collectif Spectacle En Retz - St Hilaire	200,00 €		
MFR	0,00 €		
Gymnastique cœur de retz	0,00 €	91,20 €	186
LES TOQUES DU JEU	100,00 €	100,00 €	16
MUSIQUE ET DANSE DE LOIRE ATLANTIQUE	4 246,39 €	1,57€/HAB +15,24 (Adhés°)	
AMF 44	694,02 €	694,02 €	
CAUE	288,00 €	288,00 €	
Polleniz	540,80 €		
ASLO	210,00 €		
Ligue des droits de l'homme	0,00 €	500,00 €	
IME "LE CENRO"	0,00 €		
ADIL 44	0,00 €		
	3 000,00 €		
TOTAL	24 701,49 €		

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ DÉCIDE d'attribuer les subventions suivantes aux associations pour l'année 2024 :

ASSOCIATIONS	Montant attribué
FAUNALIS	150,00 €
ST MEDARD TENNIS	596,16 €
APPEL	777,60 €
SOCIETE CHASSE COMMUNALE SMDC	150,00 €
SAINT MARS FOOTBALL	1 131,84 €
SAINT MARS BASKET	1 019,52 €
ALAC	2 000,00 €
AMICALE LAIQUE DE ST MARS	1 676,16 €
LE CHEMIN DES PAPILLONS	1 500,00 €
FNACA	150,00 €
COMITE DES FETES	1 000,00 €
CCAS de Saint Mars de Coutais	3 000,00 €
ADAR	619,00 €
SECOURS CATHOLIQUE	160,00 €
ADMR	150,00 €
RETZ AGIR	1 300,00 €
COS	42,00 €
Collectif Spectacle En Retz - St Hilaire	200,00 €
LES TOQUES DU JEU	100,00 €
MUSIQUE ET DANSE DE LOIRE ATLANTIQUE	4 246,39 €
AMF 44	694,02 €
CAUE	288,00 €
Polleniz	540,80 €
ASLO	210,00 €
Montant supplémentaire à inscrire au compte 65748 Subventions autres personnes de droit privé	3 000,00 €
TOTAL	24 701,49 €

- **INSCRIT** au budget 2024 les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



MAIRIE de ST-MARS-DE-COUTAIS
44 (Loire-Atl.)

Jean CHARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : CRÉATION DU BUDGET ANNEXE PÔLE SANTÉ

D 2024-04-04

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'article 260-2° du Code Général des Impôts ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire d'identifier clairement les recettes et dépenses associées à la construction et l'activité de location liées au Pôle santé, il est proposé au conseil municipal de créer un budget annexe Pôle santé à compter de l'exercice 2024. En effet, les dépenses de la construction initiale et de la future extension, le portage du foncier, les loyers perçus et les dépenses de fonctionnement du bâtiment lorsqu'il sera loué pourront apparaître clairement dans ce budget et permettront d'avoir une meilleure lisibilité des dépenses et recettes liées au Pôle santé.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de créer un budget annexe Pôle santé avec une ouverture au 1^{er} janvier 2024.

CONSIDÉRANT que la location de locaux nus à usage professionnel, est par principe exonérée de TVA, cependant en application de l'article 260, 2° du CGI, la commune peut soumettre l'activité à la taxe par voie d'option.

Il est proposé au conseil municipal de ne pas faire valoir l'option et ainsi de ne pas assujettir à la TVA les loyers du Pôle santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une abstention :

- **DÉCIDE** de créer un budget annexe Pôle santé avec une ouverture au 1^{er} janvier 2024 ;
- **DÉCIDE** de ne pas faire valoir l'option et ainsi de ne pas assujettir à la TVA les loyers du Pôle santé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : AFFECTATION DU BIEN IMMOBILIER « PÔLE SANTÉ 2 » DU BUDGET PRINCIPAL AU BUDGET ANNEXE PÔLE SANTÉ

D 2024-04-05

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que la procédure d'affectation permet à une collectivité de transférer à un tiers la jouissance d'un bien avec tous les droits et obligations qui s'y rapportent.

Ainsi, une collectivité peut, dans l'attente de la création du budget annexe et du vote de son budget primitif, souscrire un emprunt correspondant au coût d'un bien et procéder à son acquisition. Lors de la création du budget annexe, la commune affecte à ce dernier le bien à sa valeur initiale et le capital d'emprunt restant dû.

En pratique, des écritures d'ordre interviendront dans le budget principal (BP) de la commune et dans le budget annexe (BA) :

- Dans le budget principal : le bien acquis (auquel un numéro d'inventaire a été attribué) est affecté au budget annexe pour sa valeur comptable historique (sortie du bien des immobilisations dont la commune a la jouissance et affectation du capital correspondant à la valeur comptable historique du bien) et le capital restant dû de l'emprunt est transféré,

- Dans le budget annexe : enregistrement du bien pour sa valeur comptable historique (entrée du bien dans les immobilisations dont le service a la jouissance et inscription dans le patrimoine pour la valeur nette comptable du bien) et enregistrement de l'affectation du capital restant dû de l'emprunt.

Le comptable public procédera à la comptabilisation de cette opération au vu des pièces justificatives transmises par l'ordonnateur. En effet, afin que l'inventaire de la collectivité soit concordant avec l'état de l'actif, l'exécutif devra émettre un certificat administratif à destination de son comptable public assignataire précisant les informations nécessaires pour le bien à inscrire (localisation du bien, numéro d'inventaire, la date et la valeur d'acquisition, le compte par nature, la situation de l'emprunt ayant financé l'acquisition du bien).

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le bien immobilier « Pôle santé 2 » du budget principal au budget annexe Pôle santé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'affecter le bien immobilier « Pôle santé 2 » du budget principal au budget annexe Pôle santé ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : AVENANT N°1 AU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR L'EXTENSION DU PÔLE SANTÉ 2

D 2024-04-06

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU la délibération D2023-03-03 du 9 mars 2023 relative au contrat de maîtrise d'œuvre

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que la consultation relative aux travaux d'extension du pôle santé 2 a été déclarée infructueuse notamment en raison de la nécessité de revoir le contenu de certaines prestations. De ce fait, un travail supplémentaire a été demandé à la maîtrise d'œuvre ce qui implique la passation d'un avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du pôle santé 2 d'un montant de 4 847,44 € HT soit 5 816,93 € TTC.

L'enveloppe des travaux estimée à 365 000 € HT au 30/01/2023 est désormais de 450 000 € HT au 01/02/2024.

CONTRAT INITIAL

ENVELOPPE TRAVAUX AU 30/01/2023

365 000.00 €

Honoraires	taux	MONTANTS HT
Base	9.67%	35 295.50 €
EXE partiel	1.14%	4 161.00 €
TOTAL	10.81%	39 456.50 €

Éléments de mission	Total sur honoraire %	TOTAL GLOBAL HT	Répartition par cocontractant		
			Part de : SCP FOREST DEBARRE - Architectes DPLG - mandataire du groupement	Part de : AREST - BET STRUCTURE	Part de : T. & E. INGENIERIE - BET FLUIDES
PHASE 2					
PRO (facturé et réglé)	13.80%	5 445.00 €	3 145.00 €	800.00 €	1 500.00 €
EXE PARTIEL (facturé et réglé)	10.55%	4 162.66 €	1 262.66 €	2 000.00 €	900.00 €
ACT (facturé et réglé)	2.40%	946.96 €	496.96 €	0.00 €	450.00 €
VISA	3.10%	1 223.15 €	773.15 €	0.00 €	450.00 €
DET	19.75%	7 792.66 €	6 242.66 €	200.00 €	1 350.00 €
AOR	1.80%	710.22 €	260.22 €	0.00 €	450.00 €
TOTAL PHASE 2 HT	51.40%	20 280.64 €	12 180.64 €	3 000.00 €	5 100.00 €

PROPOSITION AVENANT

NOUVELLE ENVELOPPE TRAVAUX AU 1/02/2024, compris demandes complémentaires faites par les professionnels.

450 000.00 €

Cet avenant comprend la mise à jour des documents DCE et l'actualisation des missions ACT (à reprendre en totalité) VISA - DET et AOR

Éléments de mission	TOTAL GLOBAL HT	Répartition par cocontractant		
		Part de : SCP FOREST DEBARRE - Architectes DPLG - mandataire du groupement	Part de : AREST - BET STRUCTURE	Part de : T. & E. INGENIERIE - BET FLUIDES
PHASE 2				
DCE (prestation complémentaire)	1 415.00 €	1 415.00 €	0.00 €	0.00 €
ACT (prestation complémentaire)	1 167.48 €	612.69 €	0.00 €	554.79 €
VISA (actualisé)	1 507.99 €	953.20 €	0.00 €	554.79 €
DET (actualisé)	9 607.39 €	7 696.43 €	246.58 €	1 664.38 €
AOR (actualisé)	875.61 €	320.82 €	0.00 €	554.79 €
TOTAL PHASE 2 HT	14 573.47 €	10 998.14 €	246.58 €	3 328.75 €

MONTANT DES HONORAIRES COMPLEMENTAIRES	4 847.44 €	3 722.11 €	46.58 €	1 078.75 €
---	-------------------	-------------------	----------------	-------------------

Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur la passation de cet avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du pôle santé 2.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une voix contre :

- **APPROUVE** la passation de l'avenant n°1 au marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension du pôle santé 2 ;
- **INSCRIT** au budget annexe Pôle santé 2024 les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant n°1 et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : AUTORISATION DE LANCEMENT DE LA CONSULTATION RELATIVE AUX TRAVAUX D'EXTENSION DU PÔLE SANTÉ 2

D 2024-04-07

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le code de la commande publique ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que la consultation relative aux travaux d'extension du pôle santé 2 a été déclarée infructueuse notamment en raison de la nécessité de revoir le contenu de certaines prestations.

Suite aux modifications demandées, le coût des travaux de construction sont désormais estimés à 450 000 € HT.

Les 13 lots relatifs aux travaux d'extension du pôle santé 2 sont les suivants :

Lot n°1 : Terrassements – voirie

Lot n°2 : Gros-œuvre

Lot n°3 : Charpente bois

- Lot n°4 : Couverture zinc – étanchéité
- Lot n°5 : Menuiseries extérieures aluminium
- Lot n°6 : Menuiseries bois
- Lot n°7 : Plâtrerie
- Lot n°8 : Plafonds suspendus
- Lot n°9 : Chape – sols
- Lot n°10 : Peinture
- Lot n°11 : Electricité
- Lot n°12 : Plomberie chauffage ventilation
- Lot n°13 : Forages géothermie

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser le lancement d'une nouvelle consultation relative aux travaux d'extension du pôle santé 2, sous la forme d'une procédure adaptée.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une voix contre :

- **AUTORISE** le lancement d'une nouvelle consultation relative aux travaux d'extension du pôle santé 2, sous la forme d'une procédure adaptée ;
- **INSCRIT** au budget annexe Pôle santé 2024 les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE 2024

D 2024-04-08

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget principal de la commune 2024 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.

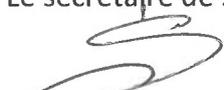
SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
011 - Charges à caractère général	832 900,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	417 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	271 200,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	130 600,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	13 600,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	954 300,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	80 000,00
63 - IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	16 000,00
64 - CHARGES DE PERSONNEL	858 300,00
014 - Atténuations de produits	40 226,00
65 - Autres charges de gestion courante	335 110,00
66 - Charges financières	31 500,00
67 - Charges spécifiques	1 000,00
68 - Dotations aux amortissements, aux dépréciations	150,00
Total dépenses réelles	2 195 186,00
Total dépenses d'ordre	548 211,69
Total dépenses de fonctionnement	2 743 397,69
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	212 002,00
73 - Impôts et taxes	192 000,00
731 - Impositions directes	755 987,00
74 - Dotations et participations	985 756,00
75 - Autres produits de gestion courante	79 000,00
77 - Produits spécifiques	582,00
78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et prov	970,00
013 - Atténuations de charges	5 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	512 100,69
Total recettes réelles	2 743 397,69
Total recettes de fonctionnement	2 743 397,69

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants nouveaux	Restes à réaliser	Montants votés
001 - Déficit d'investissement reporté			
10 - Dotations, fonds divers et réserves		5 746,00	5 746,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	150 000,00		150 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	17 580,00	69 759,59	87 339,59
204 - Subventions d'équipement versées		8 237,82	8 237,82
21 - Immobilisations corporelles	176 014,36	77 187,56	253 201,92
23 - Immobilisations en cours			
Total dépenses réelles hors opérations	343 594,36	160 930,97	504 525,33
202401 - Aménagement parc des Versennes	15 000,00		15 000,00
202402 - Réfection toiture salle de sports	6 000,00		6 000,00
202403 - Diagnostic énergétique bâtiments	25 000,00		25 000,00
202404 - Végétalisation cour d'école	25 000,00		25 000,00
202405 - Caméras vidéo-protection	15 000,00		15 000,00
202406 - Sécurisation routière	24 980,00		24 980,00
202407 - Modulaire associatif	32 160,00		32 160,00
202408 - Aménagement complexe sportif	144 000,00		144 000,00
61 - Travaux Bourg		28 717,42	28 717,42
Total dépenses opérations d'invest.	287 140,00	28 717,42	315 857,42
Total dépenses d'ordre	17 369,36		17 369,36
Total dépenses d'investissement	648 103,72	189 648,39	837 752,11
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants nouveaux	Restes à réaliser	Montants votés
001 - Excédent d'investissement reporté	162 944,26		162 944,26
024 - Produits des cessions d'immobilisations			
10 - Dotations, fonds divers et réserves	80 000,00		80 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues		29 226,80	29 226,80
Total recettes réelles hors opérations	242 944,26	29 226,80	272 171,06
61 - Travaux Bourg			
Total recettes opérations d'investissement			
Total recettes d'ordre	565 581,05		565 581,05
Total recettes d'investissement	808 525,31	29 226,80	837 752,11

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER




EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT 2024

D 2024-04-09

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ADOpte** le budget annexe assainissement 2024 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
011 - Charges à caractère général	79 500,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	30 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	44 500,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	15 000,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	15 000,00
66 - Charges financières	3 443,00
Total dépenses réelles	97 943,00
Total dépenses d'ordre	269 480,72
Total dépenses de fonctionnement	367 423,72
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
70 - Vente de produits finis, prestations de services,	115 000,00
75 - Autres produits de gestion courante	
002 - Excédent de fonctionnement reporté	232 407,59
Total recettes réelles	347 407,59
Total recettes d'ordre	20 016,13
Total recettes de fonctionnement	367 423,72

SECTION D'INVESTISSEMENT

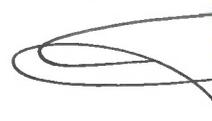
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants nouveaux	Restes à réaliser	Montants votés
16 - Emprunts et dettes assimilés	19 000,00		19 000,00
21 - Immobilisations corporelles	422 667,72	10 046,34	432 714,06
23 - Immobilisations en cours		17 160,00	17 160,00
Total dépenses réelles hors opérations	441 667,72	27 206,34	468 874,06
Total dépenses d'ordre	20 016,13		20 016,13
Total dépenses d'investissement	461 683,85	27 206,34	488 890,19
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants nouveaux	Restes à réaliser	Montants votés
001 - Excédent d'investissement reporté	210 409,47		210 409,47
10 - Dotations, fonds divers et réserves	9 000,00		9 000,00
Total recettes réelles hors opérations	219 409,47		219 409,47
Total recettes d'ordre	269 480,72		269 480,72
Total recettes d'investissement	488 890,19		488 890,19

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire




Jean CHARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : BUDGET ANNEXE COMMERCE DE PROXIMITÉ 2024

D 2024-04-10

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** le budget annexe commerce de proximité 2024 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
011 - Charges à caractère général	12 300,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	3 000,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	9 300,00
65 - Autres charges de gestion courante	505,00
66 - Charges financières	1 500,00
Total dépenses réelles	14 305,00
Total dépenses d'ordre	13 258,53
Total dépenses de fonctionnement	27 563,53
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
75 - Autres produits de gestion courante	11 300,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	16 263,53
Total recettes réelles	27 563,53
Total recettes de fonctionnement	27 563,53

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants votés
16 - Emprunts et dettes assimilés	4 400,00
21 - Immobilisations corporelles	11 865,54
23 - Immobilisations en cours	
Total dépenses réelles hors opérations	16 265,54
Total dépenses d'investissement	16 265,54
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants votés
001 - Excédent d'investissement reporté	3 007,01
10 - Dotations, fonds divers et réserves	
Total recettes réelles hors opérations	3 007,01
Total recettes d'ordre	13 258,53
Total recettes d'investissement	16 265,54

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire




Jean CHARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : BUDGET ANNEXE PÔLE SANTÉ 2024

D 2024-04-11

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, avec 17 voix pour et une voix contre :

- **ADOpte** le budget annexe Pôle santé 2024 conformément aux tableaux ci-dessous, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et pour la section d'investissement, chacune de ces sections étant équilibrée en dépenses et en recettes.



SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
011 - Charges à caractère général	13 110,00
60 - ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	4 500,00
61 - SERVICES EXTERIEURS	7 610,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 000,00
012 - Charges de personnel et frais assimilés	2 290,00
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	2 290,00
66 - Charges financières	4 600,00
Total dépenses réelles	20 000,00
Total dépenses de fonctionnement	20 000,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Montants votés
75 - Autres produits de gestion courante	20 000,00
Total recettes réelles	20 000,00
Total recettes de fonctionnement	20 000,00

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Montants votés
16 - Emprunts et dettes assimilés	24 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	29 500,00
23 - Immobilisations en cours	550 000,00
Total dépenses réelles hors opérations	603 500,00
Total dépenses d'investissement	603 500,00
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Montants votés
13 - Subventions d'investissement reçues	110 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilés	493 500,00
Total recettes réelles hors opérations	603 500,00
Total recettes d'investissement	603 500,00

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire




Jean CHARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS BUDGÉTAIRES DANS LE CADRE DE L'APPLICATION DE LA NOMENCLATURE COMPTABLE M57

D 2024-04-12

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L. 1414-2, L. 1411-5 et L. 2121-22, L. 5217-10-6 ;

VU la délibération n°2022 11 03 du 8 novembre 2022 relative à l'adoption de la nomenclature comptable M57 à compter du 1er janvier 2023 ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que lors du conseil municipal du 8 novembre 2022 la commune a décidé de mettre en place la nomenclature comptable M57 de manière anticipée à compter du 1er janvier 2023 et que par ce biais la commune a anticipé d'une année la généralisation de ce nouveau référentiel comptable prévue au 1er janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que la nomenclature comptable M57 donne la faculté au Conseil municipal de déléguer au Maire ou à l'adjoint au Maire délégué la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ;

CONSIDÉRANT que Monsieur le maire informera le conseil municipal de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ;

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, pour le budget principal de la commune et les budgets annexes commerce de proximité et Pôle santé 2024.

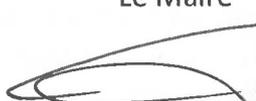
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** monsieur le Maire à procéder à des mouvements de crédits entre chapitres à l'exclusion des dépenses de personnel dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections, pour le budget principal de la commune et les budgets annexes commerce de proximité et Pôle santé 2024 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance


Philippe BELLEVAIRE

Le Maire


Jean CHARRIER





EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

D 2024-04-13

Rapporteur : Jean-Marc AUBRET

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code Général de la Fonction Publique ;

VU l'avis du Comité Social Territorial (CST) du 22 mars 2024 ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT l'avis favorable du Comité Social Territorial du 22 mars 2024 concernant les 9 suppressions d'emplois proposées, l'Adjoint au Maire propose d'effectuer une mise à jour du tableau des effectifs telle que présentée.

GRADE	Catégorie	Durée hebdo de travail	POSTE				
			Type de poste	Statut	Pourvu/ Vacant	Quotité de travail	ETP
Filière Administrative							
Attaché Territorial Principal	A	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Rédacteur Territorial	B	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00

Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	vacant	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	22	Permanent	Titulaire	Pourvu	63%	0,63
<i>sous-total</i>							5,63
Filière Technique							
Agent de maîtrise	C	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Vacant	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial	C	35	Permanent	contractuel	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28.50	Permanent	Titulaire	Vacant	81%	0,81
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
Adjoint Technique Territorial	C	32	Permanent	Stagiaire	Pourvu	91%	1,80
Adjoint Technique Territorial	C	31,5	non permanent	contractuel	Pourvu	90%	0,90
<i>sous-total</i>							7,31
Filière Sociale							
ATSEM Principal 2ème classe	C	29,45	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,84
ATSEM Principal 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 1ère classe	C	29,45	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,84
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 2ème classe	C	26	Permanent	Titulaire	Vacant	Annualisé	0,74
<i>sous-total</i>							5,62
Filière Animation							
Animateur	B	21	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	0,60

Animateur	B	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Adjoint Territorial d'Animation	C	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Adjoint Principal Territorial d'Animation 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint Principal Territorial d'Animation 2ème classe	C	35	Permanent	stagiaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint Principal Territorial d'Animation 2ème classe	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint Territorial d'Animation	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint Territorial d'Animation	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint Territorial d'Animation	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint Territorial d'Animation	C	10	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,29
Adjoint Territorial d'Animation	C	16,5	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,47
Adjoint Territorial d'Animation	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint Territorial d'Animation	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint Territorial d'Animation	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint Territorial d'Animation	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint Territorial d'Animation	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint Territorial d'Animation	C	22	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,63
Adjoint Territorial d'Animation	C	1,75	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,05
<i>sous-total</i>							12,68
Filière culturelle							
Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
<i>sous-total</i>							0,80
<i>total général</i>							32,04

Il est proposé au CONSEIL MUNICIPAL de valider la suppression des 9 emplois présentés dans le tableau ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la suppression des 9 emplois présentés dans le tableau ci-dessus ;
- **PREND ACTE** de la mise à jour du tableau des effectifs qui est annexé à la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER

Envoyé en préfecture le 16/04/2024

Reçu en préfecture le 16/04/2024

Publié le 17/04/2024



ID : 044-214401788-20240411-D2024_04_13-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAINT MARS DE COUTAIS AU 15/04/2024

GRADE	Catégorie	Durée hebdo de travail	POSTE				ETP
			Type de poste	Statut	Pourvu/Vacant	Quotité de travail	
Filière Administrative							
Attaché Territorial Principal	A	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Rédacteur Territorial	B	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 1ère classe	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Administratif Principal de 2ème classe	C	22	permanent	Titulaire	Pourvu	63%	0,63
<i>sous-total</i>							4,63
Filière Technique							
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	35	Permanent	Titulaire	Vacant	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial	C	35	Permanent	contractuel	Pourvu	100%	1,00
Adjoint Technique Territorial Principal de 2ème classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
Adjoint Technique Territorial	C	32	Permanent	Stagiaire	Pourvu	91%	1,80
Adjoint Technique Territorial	C	31,5	non permanent	contractuel	Pourvu	90%	0,90
<i>sous-total</i>							5,50
Filière Sociale							
ATSEM Principal 1ère classe	C	29,45	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,84
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 1ère classe	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,80
ATSEM Principal 2ème classe	C	26	Permanent	Titulaire	Vacant	Annualisé	0,74
<i>sous-total</i>							3,18
Filière Animation							
Animateur	B	21	Permanent	Titulaire	Vacant	100%	0,60
Adjoint d'Animation Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	non pourvu	100%	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	35	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	35	Permanent	stagiaire	Pourvu	Annualisé	1,00
Adjoint d'Animation Principal 2ème classe Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	10	Permanent	Titulaire	Pourvu	Annualisé	0,29
Adjoint d'Animation Territorial	C	16,5	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,47
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	26	Permanent	Stagiaire	Pourvu	Annualisé	0,74
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22,5	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,64
Adjoint d'Animation Territorial	C	22	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,63
Adjoint d'Animation Territorial	C	1,75	Non permanent	Contractuel	Pourvu	Annualisé	0,05
<i>sous-total</i>							9,94
Filière culturelle							
Adjoint Territorial du patrimoine principal de 1ère	C	28	Permanent	Titulaire	Pourvu	80%	0,80
<i>sous-total</i>							0,80
<i>total général</i>							24,05



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an **deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00**, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : DEMANDE DE DOTATION AMENDES DE POLICE 2023

D 2024-04-14

Rapporteur : Laëtitia PELTIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'avis de la commission finances et ressources humaines du 4 avril 2024 ;

CONSIDÉRANT que le montant global du produit des amendes de police relatives à la circulation routière, au titre de 2023 aux communes du département comptant moins de 10 000 habitants, est communiqué par la Préfecture de Loire-Atlantique au Département de Loire-Atlantique.

Afin de répartir la dotation 2023, chaque commune a la possibilité de faire part des opérations susceptibles d'en bénéficier. Il s'agit d'opérations qui doivent « concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la circulation routière » énumérées à l'article R2334-12 du code général des collectivités territoriales. Il peut s'agir d'opérations nouvelles ou de projets déjà déposés en 2023, s'ils sont maintenus, modifiés ou non réalisés.

Pour bénéficier de la dotation amendes de police 2023, il est proposé de faire une demande pour les projets suivants :

- Sécurisation route de Sainte Marie
- Sécurisation rue des Platanes et du Marais
- Sécurisation des arrêts de cars scolaires dans les villages
- Achat d'un radar solaire
- Sécurisation de La Guinanderie

Des critères de priorité seront appliqués pour le calcul de la répartition en fonction du montant de la dotation allouée, du nombre de dossiers recevables et du montant global des travaux.

Il est proposé au conseil municipal de valider la liste des projets devant se réaliser au cours de l'année 2024 et pouvant bénéficier de la dotation amendes de police 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** la liste des projets devant se réaliser au cours de l'année 2024 et pouvant bénéficier de la dotation amendes de police 2023 et présentés ci-dessus ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter la dotation amendes de police 2023.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers en exercice : 21

Nombre de Conseillers présents : 13

Nombre de votants : 18

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril à 20 h 00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT MARS DE COUTAIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean CHARRIER, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 5 avril 2024.

Présents : M. Jean CHARRIER, M. Jean-Marc AUBRET, Mme Marie-Noëlle REMOND, Mme Laëtitia PELTIER, Mme Hélène GLEZ, M. Philippe BEILLEVAIRE, Mr Philippe CLAVIER, M. Olivier ORDUREAU, Mme Charlotte NOVELLO, M. Bruno LAMBERT, Mme Cécile GEORGETTE, Mme Emmanuelle BOREL-MARILLAUD et Mme Marie FANIC.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme Laurence FERRET a donné pouvoir à M. Jean-Marc AUBRET, Mme Christine CELTON a donné pouvoir à M. Philippe CLAVIER, M. Michaël DERANGEON a donné pouvoir à M. Jean CHARRIER, M. Nicolas ANGOT a donné pouvoir à Mme Laëtitia PELTIER, Mme Coralie GIRAUDINEAU a donné pouvoir à Mme Cécile GEORGETTE.

Absents : Mme Julie RIGOLLET, Mme Kristel JOURDREN, Quentin DESMOUCEAUX.

Secrétaire de séance : M. Philippe BEILLEVAIRE

Objet : AJUSTEMENT DU MONTANT DE L'ADHÉSION A L'ASSOCIATION BRUDED

D 2024-04-15

Rapporteur : Jean CHARRIER

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération D2023-11-02 du 15 novembre 2023 relative à l'adhésion à l'association BRUDED pour 2024 ;

CONSIDERANT que par délibération D2023-11-02 du 15 novembre 2023, le conseil municipal a décidé d'adhérer à l'association BRUDED pour l'année 2024.

Dans cette délibération, le montant de l'adhésion est fixé à 898,96 € soit 0,34 €/habitant x 2 644 habitants.

Le nombre d'habitants indiqué dans la délibération étant erroné, il convient de délibérer afin de modifier le montant de l'adhésion.

Il est ainsi proposé au conseil municipal de fixer le montant de l'adhésion à 914,60 € soit 0,34 €/habitant x 2690 habitants et d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le montant de l'adhésion à l'association BRUDED à 914,60 € ;
- **INSCRIT** au budget 2024 les crédits nécessaires à l'exécution de la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le secrétaire de séance



Philippe BEILLEVAIRE

Le Maire



Jean CHARRIER

